

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'OHMI du 8 octobre 2013 (affaire R 1653/2012-1), relative à une procédure d'opposition entre Office Ernest T. Freylinger SA et Brammer GmbH.

Dispositif

- 1) *La décision de la première chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI) du 8 octobre 2013 (affaire R 1653/2012-1) est partiellement annulée, en ce qu'elle a conclu à l'existence d'un risque de confusion en ce qui concerne les services compris dans la classe 38 «fourniture d'accès à des serveurs de banques de données pour chercher la disponibilité et les prescriptions en matière de marques et dessins communautaires» désignés par la marque demandée.*
- 2) *Le recours est rejeté pour le surplus.*
- 3) *Brammer GmbH et l'OHMI supporteront leurs propres dépens.*

⁽¹⁾ JO C 61 1.3.2014.

Arrêt du Tribunal du 28 janvier 2016 — Bristol Global/OHMI — Bridgestone (AEROSTONE)

(Affaire T-194/14) ⁽¹⁾

(«*Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire figurative AEROSTONE — Marques communautaires verbales antérieures STONE et BRIDGESTONE — Marque nationale figurative non enregistrée antérieure BRIDGESTONE — Motif relatif de refus — Refus partiel d'enregistrement*»)

(2016/C 098/43)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Bristol Global Co. Ltd (Birmingham, Royaume-Uni) (représentant: F. Bozhinova, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentant: S. Palmero Cabezas, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'OHMI, intervenant devant le Tribunal: Bridgestone Corp. (Tokyo, Japon) (représentants: M. Blair, solicitor, puis S. Malynicz, barrister, C. Balme et K. Gilbert, solicitors)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 12 décembre 2013 (affaire R 916/2013-2), relative à une procédure d'opposition entre Bridgestone Corp. et Bristol Global Co. Ltd.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*

- 2) Bristol Global Co. Ltd supportera, outre ses propres dépens, ceux exposés par l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI) et par Bridgestone Corp.

⁽¹⁾ JO C 151 du 19.5.2014.

Arrêt du Tribunal du 26 janvier 2016 — LR Health & Beauty Systems/OHMI — Robert McBride (LR nova pure.)

(Affaire T-202/14) ⁽¹⁾

[«*Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire figurative LR nova pure. — Marque internationale verbale antérieure NOVA — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009*»]

(2016/C 098/44)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: LR Health & Beauty Systems GmbH (Ahlen, Allemagne) (représentants: N. Weber et L. Thiel, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentant: I. Harrington, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'OHMI: Robert McBride Ltd (Manchester, Royaume-Uni)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 22 janvier 2014 (affaire R 272/2013-2), relative à une procédure d'opposition entre Robert McBride Ltd et LR Health & Beauty Systems GmbH.

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) LR Health & Beauty Systems GmbH est condamnée aux dépens.

⁽¹⁾ JO C 235 du 21.7.2014.

Arrêt du Tribunal du 28 janvier 2016 — Azarov/Conseil

(Affaire T-331/14) ⁽¹⁾

(«*Politique étrangère et de sécurité commune — Mesures restrictives prises au regard de la situation en Ukraine — Gel des fonds — Liste des personnes, entités et organismes auxquels s'applique le gel des fonds et des ressources économiques — Inclusion du nom du requérant — Preuve du bien-fondé de l'inscription sur la liste*»)

(2016/C 098/45)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Mykola Yanovych Azarov (Kiev, Ukraine) (représentants: G. Lansky et A. Egger, avocats)